



Dettes particulières envoi AR

Par Jujudia

Bonjour,

Je suis créancier de mon ex petit ami qui ne m'a pas remboursé à temps comme prévu l'argent que je lui avais prévu.

Je lui ai envoyé une lettre AR qu'il ne va pas chercher à la poste, malgré une première présentation, puisque je vois que le site suivi de la poste indique que la lettre AR attend toujours son destinataire au bureau de poste.

La loi m'autorise-t-elle à lui envoyer un e-mail? Lui précisant simplement que je lui ai envoyé un courrier recommandé en date du 15/06/2024, et le numéro de cet AR.

Afin qu'il puisse au moins avoir connaissance de cette lettre AR et éventuellement qu'il me règle pour éviter la justice.

Merci

Par kang74

Bonjour

Vous êtes libre d'envoyer un e-mail si, bien évidemment, une décision de justice ne vous l'interdit pas.

Après, à quoi cela va servir?

Par Jujudia

Merci

Simple fait que le débiteur ait connaissance du délai de la mise en demeure, à partir duquel je lancerai une procédure s'il ne m'a toujours pas remboursé.

Et dans l'espoir bien sûr qu'il me rembourse avant que je n'engage la justice.

Par isernon

bonjour,

Je suppose que vous avez des preuves de ou des prêts consentis à votre petit ami comme des reconnaissances de dettes.

Pas besoin de l'aide de la loi pour envoyer un mail à un débiteur.

Votre ex-petit ami a-t-il des revenus ou des biens?

salutations

Par isernon

bonjour,

Je suppose que vous avez des preuves de ou des prêts consentis à votre petit ami comme des reconnaissances de dettes.

pas besoin de l'aide de la loi pour envoyer un mail à un débiteur.

votre ex-petit ami a-t-il des revenus ou des biens ?

salutations